

(12) **FASCICULE DE BREVET EUROPÉEN**

(45) Date de publication du fascicule du brevet :
02.01.86

(51) Int. Cl.⁴ : **B 42 D 13/00**

(21) Numéro de dépôt : **82420132.1**

(22) Date de dépôt : **27.09.82**

(54) **Reliure pour documents et autres objets présentés en feuilles.**

(43) Date de publication de la demande :
11.04.84 Bulletin 84/15

(45) Mention de la délivrance du brevet :
02.01.86 Bulletin 86/01

(84) Etats contractants désignés :
AT BE CH DE GB IT LI LU NL SE

(56) Documents cités :
DE-C- 1 188 320
FR-A- 2 181 235
US-A- 3 353 844

(73) Titulaire : **JOWA, Société Anonyme**
12 rue d'Isly
F-38100 Grenoble (Isère) (FR)

(72) Inventeur : **Borel, Pierre**
25, avenue Pierre Sépard
F-38400 Saint Martin d'Heres (FR)

(74) Mandataire : **Maureau, Bernard**
Cabinet GERMAIN & MAUREAU Le Britannia - Tour C
20, Boulevard Eugène Déruelle
F-69003 Lyon (FR)

EP 0 105 070 B1

Il est rappelé que : Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

L'invention a pour objet une reliure dont le domaine d'application est très général, car elle est utilisable pour présenter et relier entre elles des feuilles de matières quelconques, telles que feuilles de papier, de carton, photographies, échantillons de revêtements de sols et de murs...

Pour la clarté de l'exposé ci-après, l'invention sera d'ailleurs décrite dans le cas particulier de son application à la reliure de documents ; mais il ne faut pas y voir là une limitation de son champ d'application dont la portée est, au contraire, très vaste.

Les systèmes de reliure utilisés dans les bureaux et en papeterie sont de types variés ; et nombreux sont ceux permettant de relier des documents tout en laissant la possibilité de les retirer. C'est ainsi notamment que sont connues des reliures dont le dos présente au moins une rainure coopérant avec un jonc solidaire du document à relier. De telles reliures sont décrites par exemple dans FR-A-2 181 235 et US-A-3 353 844.

Quel que soit leur type, les reliures ne combinent pas toutefois la possibilité de retirer les documents avec une grande facilité et une grande commodité de mise en place et d'enlèvement de ces documents, ou avec une robustesse suffisante pour de nombreuses manipulations, et avec un agencement simple permettant un prix de revient modéré.

L'invention pallie cette lacune. Elle a pour objet à cet effet une reliure qui, tout en étant du type de celles comportant un dos présentant au moins une rainure coopérant avec un jonc solidaire du document à relier, présente pour originalité le fait que chaque rainure est fermée à ses deux extrémités et comporte au moins une fenêtre permettant au jonc, solidaire du document à relier, d'être introduit dans ou extrait hors du dos de la reliure, le jonc ayant une épaisseur inférieure à la largeur de la fenêtre, mais supérieure à la largeur de la rainure.

Le dos servant de support au ou aux document(s) à relier peut être fixé sur un organe quelconque, notamment par exemple sur le dos d'une reliure proprement dite. Le même dos peut bien entendu être agencé pour recevoir une pluralité d'éléments à présenter. Pour ce faire, le dos présente plusieurs fentes rectilignes parallèles associées chacune à une fenêtre située de préférence à proximité de l'extrémité inférieure ou de l'extrémité supérieure de la reliure.

Il est toutefois avantageux de prévoir que chaque fente débouche dans deux fenêtres qui sont alignées avec elle et qui sont placées à proximité des deux extrémités de cette fente. La présence de deux fenêtres sur la même fente a pour avantage de permettre la mise en place ou l'extraction d'un document, soit par le haut, soit par le bas de la reliure.

Le dos servant de base à la reliure peut bien entendu être constitué en un matériau quelcon-

que et être réalisé suivant divers procédés, en fonction même de la nature du matériau utilisé. C'est ainsi que le dos peut notamment être réalisé par moulage par injection en résine synthétique. Dans ce cas, pour éviter l'emploi de moules complexes et onéreux, le nombre de fenêtres associées à chaque fente est supérieur à deux, les fenêtres étant régulièrement réparties sur toute la longueur d'une fente.

Dans tous les cas, la retenue de l'aile supportant le produit à présenter est réalisée par le jonc qui, par toute sa longueur, s'appuie sur la face arrière du dos.

Le jonc et l'aile qui constituent l'un des éléments essentiels de ce système de reliure sont, eux aussi, avantageusement réalisés en matière synthétique, notamment par extrusion. Si tel est le cas, la réalisation de l'aile en matière plastique permet la fixation facile par soudure d'une pochette en matière plastique, à l'intérieur de laquelle seront stockés par exemple les produits à présenter.

Il convient toutefois de remarquer que la fixation sur cette aile du produit à présenter peut être réalisée par tous autres moyens, notamment agrafage ou collage.

Le dessin schématique annexé représente, à titre d'exemple non limitatif, une forme d'exécution de cette reliure :

Figure 1 est une vue en perspective du support constituant l'âme de la reliure ainsi que d'un élément à relier, cet élément étant illustré dans trois positions successives lors de sa mise en place dans la reliure ;

Figure 2 est, à plus grande échelle, une vue en coupe transversale suivant 2-2 de figure 1 ;

Figure 3 est une vue en plan par dessus d'une variante d'exécution du support illustré à la figure 1 ; et

Figure 4 est une vue en perspective de l'ensemble d'une reliure utilisant le système de reliure représenté aux figures 1 et 2.

Dans ce dessin, 1 désigne un support rectiligne qui est appelé à être fixé sur un autre support, par exemple sur le dos d'une reliure proprement dite, deux trous 2 étant prévus à cet effet à proximité de la base et du sommet du dos 1.

Dans la face avant de ce dos 1 sont découpées des fenêtres allongées 3 qui sont parallèles entre elles, se prolongent deux par deux et sont réparties en deux séries A et B situées respectivement à proximité du sommet du support 1 et à proximité de sa base.

Les fenêtres 3 peuvent être considérées comme étant réalisées par paires ; et les deux fenêtres 3 d'une même paire sont reliées par une fente rectiligne 4.

Dans le cas représenté au dessin, les fenêtres 3 sont au nombre de dix huit, soit neuf paires de fenêtres, les fenêtres d'une même paire étant toujours alignées et reliées par une fente 4.

Avec ce dos 1 qui sert de support aux éléments

à relier sont employés des profilés dont le nombre est égal ou inférieur à celui des paires de fenêtres 3. Chacun de ces profilés est avantageusement constitué en matière plastique, est réalisé par extrusion, et comporte une aile 5 et un jonc 6. L'aile 5 sert à la fixation de l'élément à relier. Il peut s'agir par exemple d'une pochette 7 constituée en matière plastique, de préférence transparente. Cette pochette 7, qui reçoit le document ou autre élément à présenter, est fixée de façon définitive sur l'aile 5, par exemple par agrafage en 8, ou par collage, ou encore par soudure.

Quant au jonc 6 qui vient d'extrusion avec l'aile 5, il s'étend sur toute la longueur de cette aile et possède un diamètre légèrement inférieur à la largeur des fenêtres 3, mais très supérieur à la largeur des fentes 4.

La figure 1 illustre la mise en place d'une telle aile 5, sur laquelle est fixée une pochette 7. L'ensemble aile 5, jonc 6 et pochette 7 est, dans une première phase, amené en dessous du support ou dos 1, comme le montre la partie inférieure de la figure 1 ; et ayant été placé en avant de ce support, il est remonté, avec introduction de la partie supérieure du jonc 6, dans l'une des fenêtres 3 de la rangée inférieure B de fenêtres, et ce comme cela est montré dans la zone intermédiaire illustrée à la figure 1. En continuant le mouvement de déplacement de la pochette 7 et de l'aile 5 vers le haut, c'est-à-dire dans le sens de la flèche 9, le jonc 6 glisse successivement au travers de la fenêtre 3 et en arrière ou à l'intérieur du support ou dos 1, et au fur et à mesure de ce déplacement, l'aile 5 coulisse à l'intérieur de la fente 4. Ce déplacement de la pochette 7 vers le haut est effectué jusqu'à ce que ladite pochette atteigne la partie supérieure du dos ou support 1, c'est-à-dire jusqu'à ce que l'aile 5 butte contre l'extrémité supérieure de la fenêtre 3. C'est la position représentée dans la partie supérieure de la figure 1, position dans laquelle le jonc 6 est sur toute sa longueur prisonnier en arrière du dos ou support 1, cependant que par toute sa longueur l'aile 5 traverse la fente 4.

La mise en place d'une pochette 7 contenant ou non un document est donc facile ; mais son enlèvement est tout aussi facile. Il suffit en effet d'exercer une légère traction sur l'extrémité supérieure ou inférieure de l'aile 5 en direction opposée au dos 1 pour dégager l'extrémité correspondante du jonc 6 hors de la fenêtre concernée 3 ; et par un mouvement de traction dans le sens de la flèche 9 de figure 1, ou en sens inverse suivant que le dégagement de l'aile 5 se fait par le haut ou par le bas, on réalise l'extraction de cette aile 5, de son jonc 6 et de la pochette porte-documents 7 hors du dos 1, c'est-à-dire hors de la reliure.

Comme il a été dit plus haut, la fixation de la pochette 7 porte-document, ou la fixation du document lui-même sur l'aile 5 peut être réalisée de diverses façons ; c'est ainsi qu'il est possible de recourir à une fixation au moyen d'agrafes 8, comme le montre la figure 1, ou à une fixation par collage, par soudure, ou par tout autre moyen.

Le dos ou support représenté à la figure 3 se différencie de celui illustré à la figure 1 en ce que le nombre de fenêtres 3 associées à chaque fente est supérieur à deux. Ce nombre peut être par exemple de quatre ; il permet :

d'une part de faciliter la réalisation du dos ou support 1 par injection en matière plastique ;

et d'autre part, d'utiliser le même document ou support 1 pour des documents ou autres éléments associés à des ailes 5 et à des joncs 6, dont la longueur peut être très inférieure à celle de chacune des fentes s'étendant de préférence sur sensiblement toute la hauteur du dos ou support 1.

Ce dos ou support 1 peut être associé à un autre support de nature et d'agencement quelconques, notamment par exemple au dos d'une reliure telle que celle désignée de façon générale par 11 à la figure 4. La fixation entre les deux supports est avantageusement faite, par exemple, au moyen de rivets traversant les trous 2 prévus à la base et au sommet du dos ou support 1. Tous autres moyens de fixation par soudure ultra-sons peuvent cependant être employés tels que par soudure par ultra-sons de masselottes moulées avec la pièce.

Revendications

1. Reliure pour documents et autres objets présentés en feuilles, du type de celles dans lesquelles la reliure comporte un dos (1) présentant au moins une rainure (4) coopérant avec un jonc (6), solidaire du document à relier, et dont l'épaisseur est supérieure à la largeur de la rainure (4), caractérisée en ce que chaque rainure (4) est fermée à ses deux extrémités et comporte au moins une fenêtre (3) permettant au jonc (6), solidaire du document à relier (7), d'être introduit dans ou extrait hors du dos de la reliure, le jonc (6), dont l'épaisseur est supérieure à la largeur de la rainure (4), ayant cette même épaisseur inférieure à la largeur de la fenêtre (3).

2. Reliure selon la revendication 1, caractérisée en ce que son dos (1) présente plusieurs rainures rectilignes parallèles (4), comportant chacune une fenêtre (3) située à proximité de l'extrémité inférieure ou de l'extrémité supérieure de la reliure.

3. Reliure selon la revendication 1, caractérisée en ce que son dos (1) présente plusieurs rainures rectilignes parallèles (4) comportant chacune deux fenêtres (3) qui sont alignées et sont placées à proximité des deux extrémités du dos.

Claims

1. A binder for documents and other sheet-like articles, of the type in which the binding comprises a spine (1) comprising at least one groove (4) cooperating with a rod (6) rigid with the document to be bound and whose thickness is

greater than the width of the slot (4), characterised in that each groove (4) is closed at both ends and comprises at least one window (3) enabling the rod (6) rigid with the document to be bound (7), to be inserted or removed from the spine of the binder, the rod (6), whose thickness is greater than the width of the groove (4), itself having a thickness lower than the width of the window (3).

2. A binder as claimed in claim 1, characterised in that its spine (1) has a plurality of parallel rectilinear grooves (4), each comprising a window (3) located in the vicinity of the lower end or of the upper end of the binder.

3. A binder as claimed in claim 1, characterised in that its spine (1) has a plurality of parallel rectilinear grooves (4) each comprising two windows (3) which are aligned and disposed in the vicinity of the two ends of the spine.

Patentansprüche

1. Einband für Dokumente und andere blattförmige Gegenstände mit einem Rücken (1), in dem wenigstens eine Nut (4) ausgebildet ist, die

mit einem Stab (6) zusammenarbeitet, der mit dem einzubindenden Dokument fest verbunden ist, und dessen Dicke größer ist als die Breite der Nut (4), dadurch gekennzeichnet daß jede Nut (4) an ihren beiden Enden geschlossen ist und wenigstens ein Fenster (3) aufweist, welches das Einführen des mit dem einzubindenden Dokument (7) fest verbundenen Stabs (6) in den Rücken (1) des Einbands oder sein Herausziehen aus ihm ermöglicht, und daß die Dicke des Stabes, die einerseits größer ist als die Breite der Nut (4), andererseits kleiner ist als die Breite des Fensters (3).

2. Einband nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß sein Rücken (1) mehrere geradlinige parallele Nuten (4) aufweist, die jeweils ein Fenster (3) besitzen, das in der Nähe des unteren oder des oberen Endes des Einbands angeordnet ist.

3. Einband nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß sein Rücken (1) mehrere geradlinige parallele Nuten (4) aufweist, die jeweils zwei Fenster (3) besitzen, die miteinander fluchten und in der Nähe der beiden Enden des Rückens angeordnet sind.

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

60

65

4

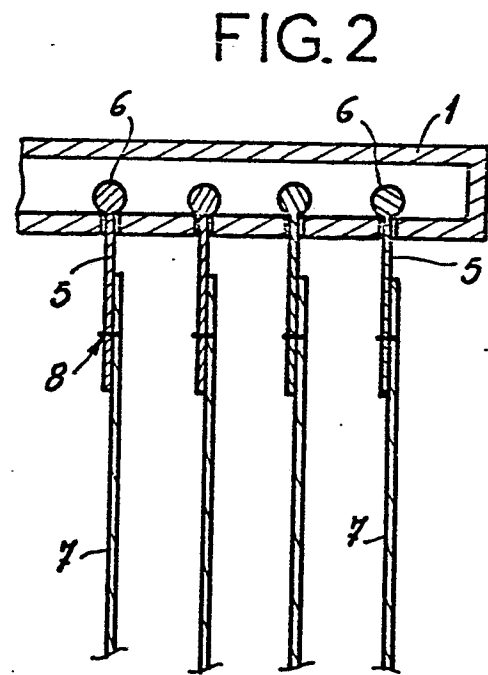
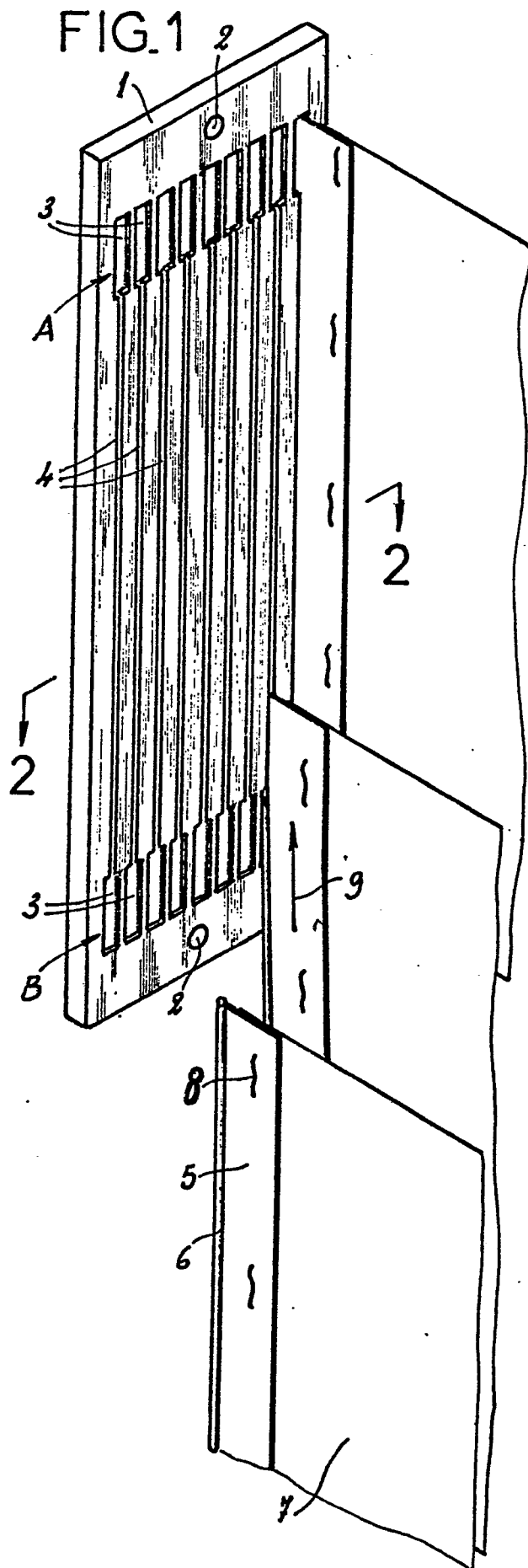


FIG. 3

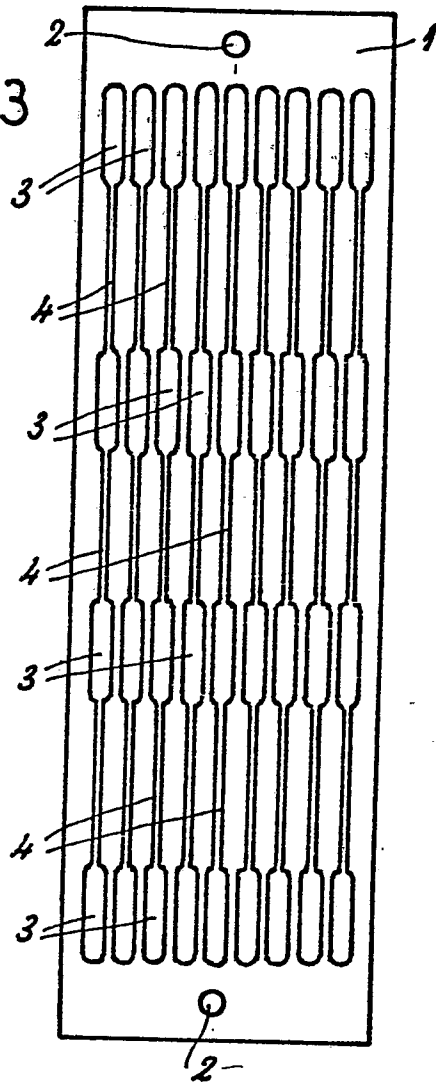


FIG. 4

